



Conseil national
de l'information statistique

Réunion de la commission « Services publics et services aux publics » du 4 octobre 2016

SYNTHÈSE

La commission « Services publics et services aux publics » du 4 octobre 2016 s'est tenue sous la présidence de M. Pierre-Yves Geoffard.

La commission a débuté par l'examen de deux **demandes d'avis d'opportunité**.

La première concerne l'enquête ponctuelle PHEDRE sur la « prestation de compensation du handicap : exécution dans la durée et reste à charge » produite par la DREES et l'IRDES et qui a reçu un avis d'opportunité favorable.

La deuxième porte sur l'enquête annuelle de victimisation « cadre de vie et santé » (CVS) dont le dispositif va évoluer afin de mieux répondre aux besoins. Il est rappelé que la rencontre du 5 septembre 2016 organisée par le Cnis sur le thème des « statistiques relatives à l'insécurité » a réaffirmé la demande sociale croissante sur ce thème, l'importance de disposer d'exploitations nombreuses en lien avec la recherche et de se livrer à un examen d'ensemble des méthodes retenues. L'Insee a apporté des éclairages sur les évolutions futures envisagées pour le système d'information statistique sur l'insécurité. Un avis d'opportunité favorable a été attribué à l'enquête CVS pour l'année 2017. Un nouvel avis sera demandé au premier semestre 2017.

Un point d'information a ensuite porté sur l'enquête longitudinale française depuis l'enfance (ELFE) de l'INED, et plus spécifiquement le volet relatif à l'enquête (2016) auprès des enfants en moyenne section à l'école maternelle. L'information a été recueillie auprès d'un tiers de confiance (l'enseignant) et mise en relation avec celle fournie par les parents. Le double consentement des familles et des enseignants était indispensable. La finalité est de saisir notamment les premiers apprentissages à l'école et les appréhender à partir d'autres caractéristiques recueillies. Le taux de participation a été de 48,5 % impliquant plus de 4 000 écoles et près de 16 000 enfants. L'accès restreint aux données a cependant soulevé des interrogations. La mise à disposition de l'ensemble des données est actuellement prévue pour les équipes initialement impliquées dans le projet. Pour les autres équipes, une demande d'accès est examinée par un comité ; elle est limitée aux données anonymisées nécessaires au projet et soumise à un accord de la CNIL. Avec la loi de modernisation du système de santé, pourront être envisagées de nouvelles méthodologies de référence d'accès aux données de cohorte par les équipes de recherche. Compte tenu de la richesse et de l'intérêt des données de cette enquête, la commission souhaite écouter à nouveau l'équipe Elfe lorsque ce dispositif d'accès aux données aura évolué suite à la nouvelle loi. La commission a traduit cette demande par un avis.

Concernant **la réponse du service statistique public aux avis de moyen terme 2014-2019** du CNIS, quatre sujets majeurs ont été présentés.

Dans le domaine de l'éducation, une présentation du SIES a explicité la mise en œuvre du nouvel identifiant national étudiant dans les systèmes d'information pour l'enseignement supérieur (projet INES). Cet identifiant unique et national, que le jeune conservera tout au long de sa scolarité, permettra de suivre les trajectoires des élèves jusqu'aux études supérieures, de manière anonyme et aux seules fins d'exploitations statistiques, en appariant année après année avec les bases exhaustives des fichiers de gestion. Les trois phases de la mise en œuvre de ce nouveau dispositif sont détaillées en séance. Le nouvel identifiant sera introduit progressivement à partir de 2018 pour les seuls nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur.

Dans le domaine de la sécurité et de la justice, une présentation des deux services statistiques des ministères de l'Intérieur et de la Justice a précisé les travaux en cours pour répondre à la question de la comparabilité de leurs données statistiques respectives : celles relatives à la délinquance et celles des procédures et condamnations pénales. À cette fin, un groupe de travail sous l'égide de l'Insee travaille à produire une nomenclature nationale s'appuyant sur la nomenclature internationale officialisée par l'ONU il y a deux ans. Parallèlement, un deuxième groupe de travail se concentre sur la réconciliation et l'harmonisation des données produites par l'intérieur et la justice en définissant les grandes unités de compte permettant les comparaisons. Un rapport méthodologique est prévu pour l'automne.

Enfin, en matière de santé et de protection sociale, la DREES a annoncé les publications statistiques à venir en 2017 : le rapport sur l'état de santé de la population en France, les données de l'enquête périnatalité, les revenus des professions de santé libérales, les délais d'attente pour l'accès aux soins, les premiers résultats de l'enquête CARE auprès des personnes âgées vivant à domicile, les données de l'enquête quadriennale auprès des résidents âgés en établissement médico-social ainsi que les résultats de l'enquête sur l'action sociale des communes et des intercommunalités. Les opérations de collecte programmées pour 2017 ont également été listées.

Puis l'évolution des dispositifs dans le domaine des **statistiques relatives à la retraite** a été présentée.

Le conseil d'orientation des retraites (COR) centralise quatre sources de données. Les fichiers statistiques propres à chaque régime de retraite ; les échantillons interrégimes de la DREES (celui des retraités et celui des cotisants) ; les enquêtes statistiques en population générale et les enquêtes spécifiques ; ainsi que les bases de gestion interrégimes exhaustives plus récemment développées (comme l'EIRR, 2009 ; le RNCPS, 2006 ; le RGPU, 2010) et qui devraient pouvoir servir à l'avenir à des fins statistiques. En complément des sources, des modèles permettent d'estimer les pensions (ANCETRE) ou de réaliser des projections (TRAJECTOIRE, DESTNIE, PRISME, PACO & PABLO). Le système d'informations est très riche.

Le bureau Retraite de la DREES a décrit son suivi statistique à partir des sources dont il dispose (données administratives collectées, enquêtes ponctuelles et sources externes). Il a ensuite présenté quatre thématiques qui peuvent être éclairées par les données de suivi des retraites, en précisant leurs limites et les pistes d'améliorations possibles.

Le GIP Union-retraite dans le cadre de la mise en œuvre du droit à l'information retraite ne gère pas de base de données. Il centralise dans un annuaire, et pour chaque assuré, les droits acquis dans chaque régime, permettant ainsi une vision exhaustive de la durée d'assurance totale. Non stockées, ces données sont transmises aux régimes demandeurs et à la DREES (avec une double anonymisation). A long terme, il est prévu une base carrière unique interrégime qui a vocation à se substituer à l'ensemble des bases afin de disposer en permanence de données permettant de suivre l'ensemble d'une carrière.

La Direction des retraites et de la solidarité de la caisse des dépôts et consignations gère des régimes de retraite aux modalités variées, et notamment ceux couvrant la fonction publique. Ce système d'information large permet de suivre les évolutions des retraites (cotisants et retraités), d'analyser les effets des réformes, et également d'étudier différentes trajectoires (comme celles au sein de la fonction publique, ou celles des fonctionnaires tous régimes confondus).

Les échanges ont montré que si le système d'information sur les retraites demeure morcelé, les importants progrès dans la connaissance sont soulignés. Les bases existantes sont continuellement enrichies, de nouvelles bases sont constituées et l'accès des chercheurs en est facilité, même si la très faible exploitation de certaines enquêtes disponibles sur le réseau Quetelet peut interroger. Il demeure néanmoins certaines limites inhérentes aux données actuelles, comme l'absence de quelques données socio-démographiques qui permettraient d'étayer l'analyse des évolutions et des parcours, ou encore des données sur les revenus hors retraite. Pour remédier à ces limites, une solution serait de continuer à développer les appariements des bases de données retraite avec d'autres sources comme les données administratives ou les enquêtes complémentaires.

Les connaissances dans le domaine des retraites et l'accès aux données statistiques a sensiblement évolué depuis 2009, date de la dernière commission sur ce sujet. La présente commission a permis de mettre à jour un tableau global de l'ensemble des sources de données, de constater les évolutions dans ce domaine et de pointer les améliorations possibles à l'avenir. Sur ce dernier point, les participants ont notamment échangé sur la question de l'observation des polypensionnés, les efforts de documentation des enquêtes mises à disposition des chercheurs ou la mise en œuvre d'autres appariements (données fiscales, EDP, SIASP, données santé).

La réunion s'est clôturée après l'**examen de demandes d'accès aux sources administratives dans le cadre de l'article 7bis** de la loi de 1951, demandes exprimées par la DREES, le service statistique du ministère de la Justice et l'INSEE. Un avis favorable a été attribué à l'ensemble des demandes.